PROCES-VERBAL DE CONTROLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

N° d'imprimé : 001421190

NATURE DU CONTROLE	DATE DU CONTROLE	N° DU PROCES-VERBAL
Contrôle volontaire complet	03/11/2026	51726 / 1

INSTALLATION DE CONTROLE

N° D'AGREMENT : S035F335

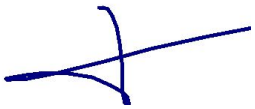
RAISON SOCIAL :
ANALYSE AUTO BILAN LA MEZIERE

ADRESSE : 5 RUE DU BOSC
ZONE ARTISANALE BEAUCE
35520 LA MEZIERE
02.99.13.13.65

IDENTITE DU CONTROLEUR

N° D'AGREMENT : 035T1267

SIGNATURE :



IDENTIFICATION DU VEHICULE

N° Immatriculation	Date C.I.	Date 1ere circulation
HE-061-TA	18-07-2025	18-07-2025

Genre	Marque	Type
CTTE	RENAULT	N10RENCTJ26

N° de série dans la série du type	Energie
VF1RDA00574221726	GO

Kilométrage au compteur	Désignation commerciale
31603	MASTER

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

BPCE LEASE

ADRESSE : 4 PLACE DE LA COUPOLE

94222 CHARENTON LE PONT CEDEX

Le présent procès-verbal résulte d'un contrôle technique dit volontaire qui ne peut être assimilé au contrôle technique obligatoire prévu pa le Code de la route.
En cas de contrôle administratif et/ou de cession du véhicule, le contrôle technique volontaire ne pourra permettre de justifier de la réalisation des obligations imposées par le code de la route.

DEFAUTS OU ANOMALIES CONSTATES

Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié

Défaillances majeures

3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé (D)
3.3.1.c.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Champ de vision nécessaire non couvert (D)
4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences (G,D)
4.11.1.b.2. CÂBLAGE ÉLECTRIQUE (BASSE TENSION) : Câblage fortement détérioré (ARD)
4.2.1.c.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Mauvaise fixation : très grand risque de détachement (ARD)
5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté (ARD)
5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint (AVG)
6.1.4.a.2. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIÈRE : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact (ARD)

Défaillances mineures

3.5.1.a.1. LAVE-GLACE DU PARE-BRISE : Mauvais fonctionnement
4.4.1.b.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Glace légèrement défectueuse (pas d'influence sur la lumière émise) (G)
5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger (AVD)
6.1.1.a.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Déformation mineure d'un longeron ou d'une traverse (D)
6.1.1.g.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Modification ne permettant pas le contrôle d'une partie du châssis (G,C,D,ARG,AR,ARD)
6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé (ARD)

Document(s) présenté(s)

Fiche d'identification du véhicule établie par les services de l'Etat en charge de l'immatriculation des véhicules

M E S U R E S	AvG	Av	AvD	ArG	Ar	ArD
Frein de service						
Déséquilibre		2			3	
Force	529		519	310		301
Force roue/roue	529		519	310		301
Taux			70			
Frein de stat.						
Force	223					204
Taux			18			
Pesée du véhicule		1445	2370		925	
Suspension						
Efficacité	71		67	36		38
Dissymétrie		6			6	
Dérive	+1.9					
Feux de croisement	+0.3					-0.7

Opacité des fumées (<=0.13m-¹) C1:<0.10 C2:<0.10

DUPLICATA PRIVE